

Dernière minute

## L'ACTUALITÉ

### Zone difficilement protégeable

Le préfet coordonnateur du PNA a délimité par arrêté une zone difficilement protégeable au sein d'un front de colonisation dans le sud-ouest du Massif central. Voir p. 7.

- Le dernier *Flash info* du Réseau Loup-Lynx est paru. Voir p. 9.
- La prochaine réunion du Groupe national loup se tiendra le 28 mai 2019.

### Protocole d'intervention sur la population de loups

Le projet d'arrêté ministériel portant expérimentation sur le protocole d'intervention sur le loup a été examiné par le CNPN le 25 avril. Il modifie les arrêtés actuellement en vigueur en reprenant les principales mesures de la feuille de route

post 500 loups. Il sera soumis à la participation du public début mai pour une période de 3 semaines, sur le site internet du ministère de la transition écologique et solidaire. Voir p. 7.



Crédit photographique : Léa SCERRI – DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

## SOMMAIRE

<b>Coordination du PNA</b>	p. 2	<b>Hybridation</b>	p. 8
<b>Données sur les dommages</b>	p. 4	<b>Bilan des indices</b>	p. 9
<b>Bilan des cas de mort de cause accidentelle, naturelle ou indéterminée</b>	p. 5	<b>En bref</b>	
		• Justice	p. 10
		• <i>Canis anthus</i>	p. 10
<b>Protocole d'intervention sur la population de loups :</b>		<b>La gestion des loups « familiaux »</b>	
■ Détail des opérations	p. 6	Publication de J. LINNELL	p. 11
■ ZDP / Arrêté ministériel	p. 7	<b>A lire... le témoignage d'éleveurs</b>	p. 12

# Coordination

## Dates marquantes

- 5 mars 2019 : Le préfet référent pour le Plan national d'actions (PNA) sur le loup et les activités d'élevage auprès du préfet coordonnateur, Xavier DOUBLET, s'est déplacé dans l'Aude.
- 12 mars 2019 : Le préfet référent s'est déplacé dans les Alpes-de-Haute-Provence.
- 15 mars 2019 : Le préfet référent a participé au comité départemental loup de la Lozère et a rencontré les principaux acteurs impliqués dans la déclinaison locale du PNA.
- 18 mars 2019 : Le préfet référent s'est déplacé dans le Parc naturel régional du Vercors.
- 19 mars 2019 : Le préfet référent s'est déplacé dans l'Aveyron.
- 29 mars 2019 : Le préfet coordonnateur Pascal MAILHOS a invité les préfets de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est et Nouvelle-Aquitaine à participer à une visioconférence afin de leur fournir les informations utiles à la compréhension des enjeux du PNA et favoriser ainsi les échanges autour de ce sujet avec les préfets de département concernés.
- 4 avril 2019 : Le préfet coordonnateur a participé à une réunion interministérielle sur le PNA loup et activités d'élevage sous la présidence du cabinet du Premier ministre.
- 4 avril 2019 : Le préfet référent a reçu à leur demande des représentants des Réserves naturelles nationales.
- 5 avril 2019 : Le préfet coordonnateur a signé un arrêté délimitant une zone difficilement protégeable. Voir p.7.
- 9 avril 2019 : Le préfet coordonnateur a organisé une visioconférence avec l'ensemble des préfets des départements concernés par le loup, pour faire un point sur l'évolution du plan, en prévision de l'atteinte probable du seuil de viabilité démographique de la population de loups.
- 11 avril 2019 : Le préfet coordonnateur a reçu à leur demande des représentants de l'Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales & Rurales (USAPR).

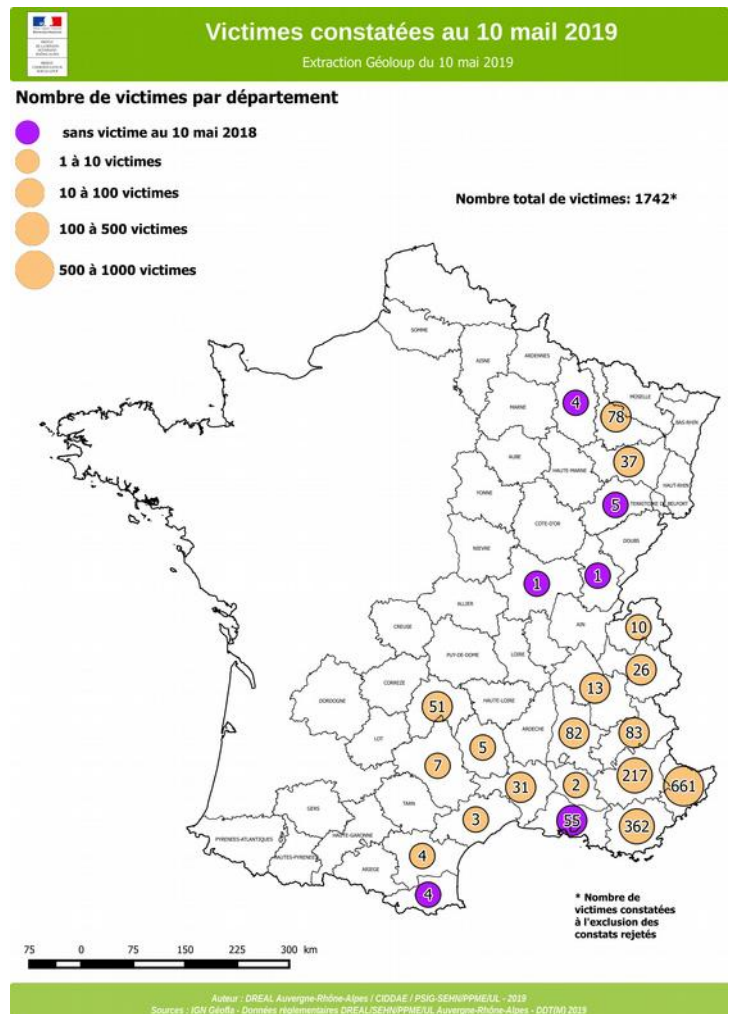
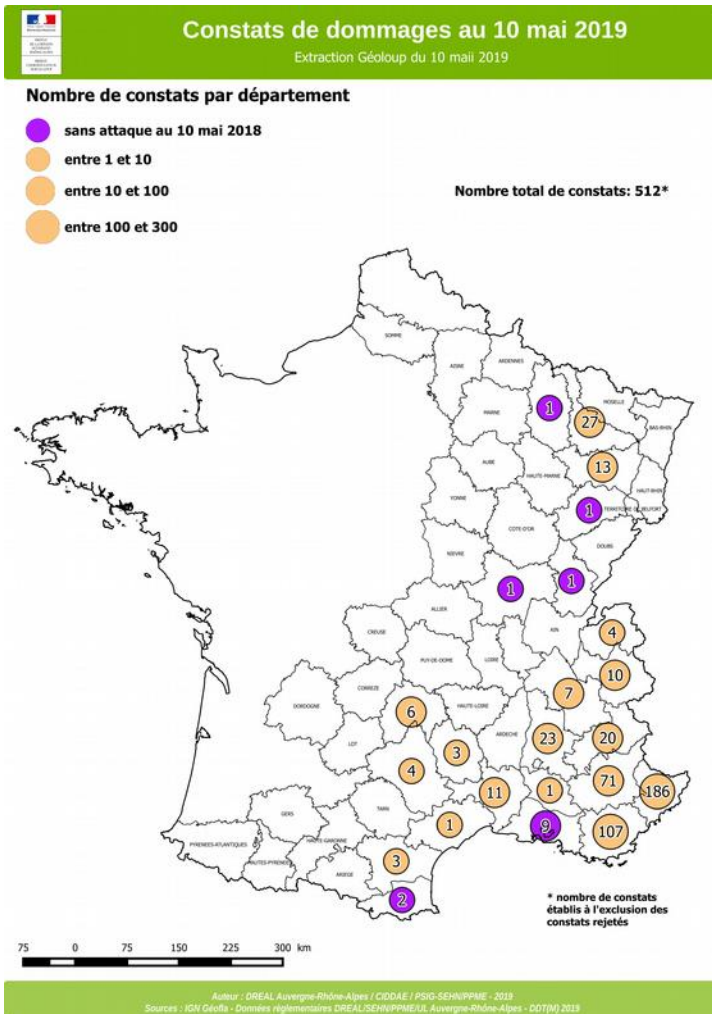
# Coordination

## Participation de la DREAL et de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes coordonnatrices aux réunions nationales et locales

- |                  |   |   |
|------------------|---|---|
| 4 mars 2019      | : | Troisième atelier de l'étude "Prospective pastoralisme".  |
| 5 mars 2019      | : | Déplacement du préfet référent dans l'Aude.   |
| 5 et 6 mars 2019 | : | Réunion du Conseil scientifique du PNA.   |
| 8 mars 2019      | : | Comité départemental loup du Var.   |
| 15 mars 2019     | : | Comité départemental loup de la Lozère.   |
| 18 mars 2019     | : | Déplacement dans le PNR du Vercors du préfet référent.  |
| 19 mars 2019     | : | Déplacement du préfet référent dans l'Aveyron.  |
| 22 mars 2019     | : | Réunion d'échanges avec les représentants de la MSA Alpes-du-Nord.  |
| 25 mars 2019     | : | Comité départemental loup de la Haute-Loire.  |
| 27 mars 2019     | : | Réunion du Groupe de travail national sur les chiens de protection des troupeaux.   |
| 29 mars 2019     | : | Visio-conférence des préfets de région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est et Nouvelle-Aquitaine |
| 4 avril 2019     | : | Réunion interministérielle sur le PNA sous la présidence du cabinet du Premier ministre.                                    |
| 9 avril 2019     | : | Visio-conférence des préfets des départements concernés par le loup.  |
| 11 avril 2019    | : | Réception des représentants de l'USAPR par le préfet coordonnateur.   |
| 12 avril 2019    | : | Visite d'exploitations en Haute-Loire dans le cadre du groupe de travail sur la non-protégeabilité des troupeaux.           |
| 17 avril 2019    | : | Quatrième atelier de l'étude "Prospective pastoralisme".  |
| 25 avril 2019    | : | Réunion du Conseil national de protection de la nature CNPN.  |
| 25 avril 2019    | : | Comité départemental loup des Alpes-de-Haute-Provence.  |
| 26 avril 2019    | : | Comité départemental loup de la Savoie.   |

# Dommmages

## Données sur les dommages aux troupeaux disponibles au 10 mai 2019



# Morts de cause accidentelle, naturelle ou indéterminée

## Détail des cas recensés en mars et avril 2019

Date	Département Commune	Commentaires
03/03/2019	Hautes-Alpes Villar-Loubière	Le Service départemental de l'ONCFS a pris en charge la dépouille d'un loup adulte mâle et la déposée au Laboratoire vétérinaire des Hautes-Alpes afin de déterminer les causes de la mort de l'animal.
01/04/2019	Isère Omon	Un loup a été découvert blessé au bord de la RD 526. L'animal avait la colonne vertébrale brisée. Il a été euthanasié en présence des agents du Service départemental de l'ONCFS.
01/04/2019	Hautes-Alpes La Cluse en Dévoluy	Une dépouille de loup découverte au bord de la route a été pris en charge par le Service départemental de l'ONCFS. La carcasse commençait à être consommée par les charognards. La dépouille a été déposée au Laboratoire vétérinaire des Hautes-Alpes pour analyse.
03/04/2019	Drôme Valdrome	Une louve a été découverte en bord de route. Le Service départemental de l'ONCFS a pris en charge la dépouille.
11/04/2019	Var Fréjus	Un loup a été retrouvé blessé aux environs de Fréjus en bord d'autoroute. Il a été euthanasié par le Service départemental de l'ONCFS car il avait la colonne vertébrale brisée. La dépouille a été prise en charge pour autopsie.
15/04/2019	Savoie Cevins	Un loup mâle adulte a été retrouvé mort suite à collision sur RN 90. L'animal a été pris en charge par le Service départemental de l'ONCFS.
19/04/2019	Isère Sievoz	Le Service départemental de l'ONCFS a pris en charge le cadavre d'un jeune loup femelle manifestement victime d'une collision routière sur le RD26.



Crédit photographique : SD ONCFS Alpes-de-Haute-Provence

# Protocole d'intervention

**Au 10 mai 2019, 24 loups sont décomptés du plafond national de 43 spécimens, fixé pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 par l'arrêté du 19 février 2018 modifié par la note du préfet coordonnateur du 21 décembre 2018.**

**Détail des opérations de défense des troupeaux en mars et avril et début mai 2019.**

Date	Nbre de loup(s)	Sexe Age	Modalité de tir *	Tireur	Département Secteur
13/03/2019	1	Mâle Adulte	TDS	Lieutenant de louveterie	Alpes-de-Haute-Provence Massif des Monges
17/03/2019	1	Mâle Adulte	TDR	Lieutenant de louveterie	Alpes-Maritimes Préalpes de Grasse
18/03/2019	1	Mâle Adulte	TDR	Brigade mobile d'intervention de l'ONCFS	Alpes-Maritimes Préalpes de Grasse
02/04/2019	1	Mâle Adulte	TDR	Lieutenant de louveterie	Var Plateau de Canjuers
26/04/2019	1	Indéterminés	TDS	Lieutenant de louveterie	Drôme Vercors
27/04/2019	1	Mâle Adulte	TDS	Eleveur	Isère Vercors
28/04/2019	1	Femelle	TDR	Chasseur	Alpes-Maritimes Préalpes de Menton
30/04/2019	1	Femelle Jeune	TDR	Brigade mobile d'intervention de l'ONCFS	Alpes-Maritimes Préalpes de Grasse
30/04/2019	1	Mâle Adulte	TDR	Lieutenant de louveterie	Alpes-Maritimes Préalpes de Grasse
30/04/2019	1	Indéterminés	TDR	Brigade mobile d'intervention de l'ONCFS	Alpes-Maritimes Préalpes de Grasse
02/05/2019	1	Mâle Adulte	TDS	Eleveur	Savoie Maurienne
04/05/2019	1	Mâle Adulte	TDS	Lieutenant de louveterie	Hautes-Alpes Embrunais
04/05/2019	1	Mâle Adulte	TDS	Lieutenant de louveterie	Hautes-Alpes Brançonnais
05/05/2019	1	Femelle Adulte	TDR	Lieutenant de louveterie	Alpes-Maritimes Préalpes de Grasse

\* TDS : Tir de défense simple

TDR : Tir de défense renforcée

# Protocole d'intervention

**L'année 2019 sera expérimentale.**

- **Dans le cadre de l'arrêté ministériel du 19 février 2018 fixant des dispositions réglementaires pour l'application du plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage, le préfet coordonnateur du plan a délimité par arrêté une zone difficilement protégeable (ZDP) au sein d'un front de colonisation dans le sud-ouest du Massif central.**

La délimitation de cette zone prend notamment en compte la densité de l'élevage ovin et caprin, les caractéristiques topographiques et écologiques des milieux exploités par les troupeaux, et les modes de conduite de ces troupeaux. Au sein de cette zone, et compte tenu de la difficulté de la mise en œuvre des mesures de protection, les tirs de défense et de prélèvement du loup peuvent être autorisés sans que les troupeaux bénéficient de mesures de protection, dans des conditions précisées par arrêté ministériel.

Il s'agit d'une expérimentation, qui a vocation à être réversible.

La zone difficilement protégeable reste compatible avec le classement en cercle 2 des communes concernées.

- **Le projet d'arrêté ministériel portant expérimentation sur le protocole d'intervention sur le loup a été examiné par le CNPN le 25 avril. Il modifie les arrêtés actuellement en vigueur en reprenant les principales mesures de la feuille de route post 500 loups, à savoir :**

- Le taux de prélèvement est relevé de 10+2 % à 17+2 % ;
- création d'un cercle 0 où la protection des troupeaux comme les interventions sur la population de loups seront renforcées ;
- création d'un tir de défense dit « mixte » fusionnant les tirs de défense simple et renforcée pour les éleveurs en cercle 0 et en zone difficilement protégeable (ZDP) ;
- dans les cercles 0, les ZDP et les cercles 1 concernés par des dommages exceptionnels causés par un seul individu, des tirs de prélèvements simples pourront être anticipés et être ordonnés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 1<sup>er</sup> septembre. Pour mémoire le cadre actuel, qui reste applicable, prévoit que les tirs de prélèvement et de prélèvement renforcé peuvent être organisés entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre ;
- la caméra thermique pourra être utilisée pour des opérations de défense sans présence systématique d'un lieutenant de louveterie ;
- la suspension pendant 24 h des tirs de défense à l'approche du plafond est supprimée.

Ce projet d'arrêté expérimental sera soumis à la participation du public début mai, pour une période de 3 semaines, sur le site internet du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES).

# Hybridation

## Le faible taux d'hybridation de la population de loups en France confirmé par une étude rétrospective sur 10 ans.

Après une première analyse en 2017 sur le phénomène d'hybridation en nature entre chien et loup, l'ONCFS et le laboratoire ANTAGENE ont conduit une large étude rétrospective sur le suivi génétique de la population de loups présente en France.

Les analyses d'hybridation menées sur 586 profils génétiques d'individus appartenant à l'espèce *Canis lupus lupus*, donnent les résultats suivants :

- 88,7% présentent un patrimoine génétique de loup, de lignée italo-alpine standard « w22 ».
- 3,6% présentent un profil hybride de première génération F1 (tous Louve x Chien)
- 7,5% ont été identifiés comme porteurs d'un héritage « Chien » plus ancien.

Une information sera faite sur le sujet de l'hybridation lors du groupe national loup et activités d'élevage (GNL) du 28 mai prochain.

Lire l'actualité sur le site :



[www.loupfrance.fr](http://www.loupfrance.fr)

Télécharger :



[le rapport](#)

sur le suivi génétique des loups en 2018. Bilan de la 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre du nouveau marché public.

Le suivi génétique des loups en 2018

Direction de la Recherche et de l'Expertise	Unité Prédateurs et Animaux déprédateurs (UPAD) Equipe loup lynx (ELL)	Auteurs : Christophe Duchamp <sup>1</sup> , Guillaume Queney <sup>2</sup>	Mars 2019 NT/2019/DRE/UPAD/04
---	---	---	----------------------------------

LE SUIVI GENETIQUE DES LOUPS EN 2018  
BILAN DE LA 1<sup>ère</sup> ANNEE DE MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU MARCHÉ PUBLIC

Mots-clés : Rapport, Génétique, Hybridation, Loup, *Canis lupus lupus*

Le suivi des animaux sauvages par les techniques moléculaires fait aujourd'hui légion pour étudier l'évolution des populations dans leur milieu naturel. Son application au loup n'est pas en reste. Cette technique, dite « non invasive » car ne nécessitant pas l'immobilisation de l'animal, est particulièrement intéressante pour suivre cette espèce difficilement observable. En effet, elle utilise des excréments, urines ou autres poils que les animaux laissent sur le terrain. Une nouvelle méthode de suivi génétique des loups en France a été ainsi mise au point pour à la fois contribuer à la détection de nouveaux sites de présence, mais aussi identifier les profils génétiques des loups présents en France et surveiller le taux d'hybridation avec le chien, sujet banal chez beaucoup d'espèces mais régulièrement polémique chez le loup.

RESUME

1. Un marché public pour la conduite des analyses génétiques sur la population de loups en France a été conclu entre le laboratoire Antagene et l'ONCFS pour la période 2018-2021. Le cahier des charges requiert l'identification de l'espèce et des lignées populationnelles, l'élaboration de cartes d'identité ADN individuelles et robustes par un génotypage sur 22 marqueurs microsatellites, et la caractérisation du potentiel caractère d'hybridation entre le loup et le chien. Les analyses se basent sur l'exploitation d'échantillons d'excréments, de poils, d'urine ou de sang collectés par le Réseau Loup/Lynx de surveillance patrimoniale de l'espèce.
2. En 2018, les 6 premiers mois ont été consacrés à un lourd travail de reprofilage des loups déjà identifiés sur les 10 dernières années avec une nouvelle résolution de génotypage. Ce travail fastidieux mais néanmoins incontournable permet d'assurer la continuité d'identification des animaux actuels avec ceux déjà identifiés historiquement dans la population. Des analyses courantes sur des échantillons actuels ont complété les sessions bimestrielles pour rester réactif sur l'identification de nouveaux secteurs de présence du loup.
3. Cette étape de calibration a également permis un travail de recherche important pour affiner le pouvoir de détection des hybrides en mesurant notamment la variabilité des probabilités d'assignation « Chien » ou « Loup », pour distinguer l'hybridation récente et active d'un héritage plus ancien.
4. Sur près de 1250 analyses conduites, 763 profils génétiques différents ont pu être identifiés entre 2008 et 2018. Parmi ceux-ci, hormis les espèces non cibles, ressortent 53 chiens (*Canis lupus familiaris*) et 586 loups (*Canis lupus lupus*), tous de la

1




# Suivi de la population

## Diffusion des indices collectés pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 octobre 2018 par le réseau

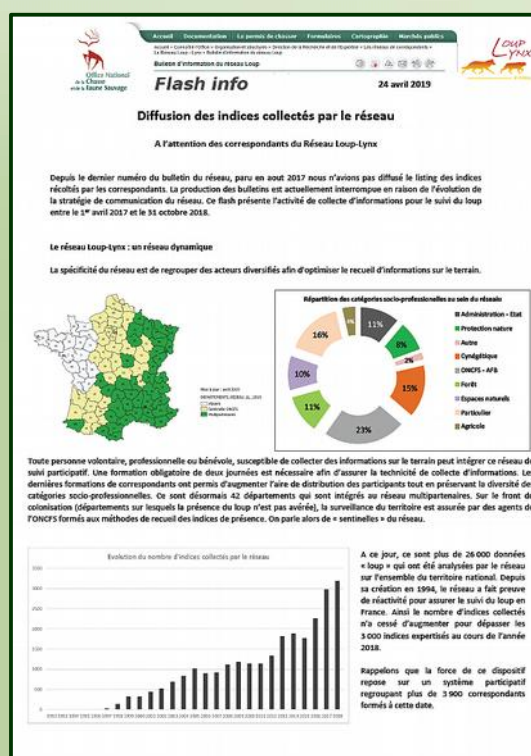
Le réseau Loup-Lynx de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage vient de publier le bilan des indices de loups collectés pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 octobre 2018.

A ce jour, ce sont :

- + de 3 000 indices expertisés en 2018,
- + de 26 000 données « loup » qui ont été analysées par le réseau sur l'ensemble du territoire national.

Consulter sur le dernier  **Flash info**, toutes les informations sur :

- l'activité de collecte d'indices
- la méthode de traitement des données
- la liste de chaque indice collecté avec la fiabilité associée à l'issue de l'expertise :
  - ✓ R (indice Retenu) : plus de 50 % des critères sont documentés, ils convergent vers l'identification du loup.
  - ✓ NR (indice Non Retenu) : les critères documentés, ou un critère au moins, est divergent des caractéristiques du loup.
  - ✓ INV (indice INVérifiable) : moins de 50 % des critères sont renseignés, la donnée n'est pas suffisamment documentée.




La campagne de suivi pour l'hiver 2018-2019 s'est achevée le 31 mars dernier. Les données collectées pour cette période hivernale sont actuellement en cours d'analyse et de traitement. Les premiers éléments seront présentés lors du groupe national loup et activités d'élevage (GNL) du 28 mai prochain puis feront l'objet d'une publication spécifique courant juin 2019.

Ce sont ces données qui vont permettre d'évaluer la situation de la population de loups en France.

### Déploiement du réseau Loup-Lynx

- + de 3 900 correspondants formés,
- 42 départements qui sont intégrés au réseau multipartenaires.

Pour en savoir plus, lire l'actualité  « **Le Réseau Loup-Lynx s'étoffe encore en 2019 !** » sur le site <https://www.loupfrance.fr/>

**En bref...**

## **Justice**

### **Loup braconné dans le Chablais en 2017**

**Le 10 avril 2019, le Tribunal de Grande Instance de Thonon a condamné l'auteur des faits à 6 mois d'emprisonnement avec sursis pour avoir tué un loup par balle le 1er octobre 2017 et à 3 000 € d'amende dont 1 500 € avec sursis.**

Le chasseur retraité a également été condamné à verser 1 000 € de dommages et intérêts à chacune des associations s'étant portées partie civile (le Klan du Loup et la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne Rhône-Alpes), et 2 000 € de dommages et intérêts pour préjudice moral à l'association France Nature Environnement.

Pour ces faits de « destruction illégale d'une espèce sauvage protégée », il encourait jusqu'à deux ans de prison et 150 000 € d'amende.

L'animal avait été retrouvé sur la commune de Féternes (Haute-Savoie), tué par 3 tirs de chevrotine.

 [Infoloup n° 21.](#)

### **Un cadavre de canidé atypique retrouvé au Col de la Croix Haute**

Au début du mois de mars 2019, un signalement émanant d'habitants du Col de la Croix Haute a permis aux agents du Service départemental de l'ONCFS de l'Isère de récupérer le cadavre d'un canidé présentant les caractéristiques du loup doré africain.

L'autopsie réalisée laisse à penser qu'il a été victime d'une collision routière.

Les résultats des analyses génétiques réalisées ont indiqué qu'il s'agissait d'un « loup doré africain » (*Canis anthus*), espèce endémique de l'Afrique du Nord.

Des investigations sont actuellement menées car aucune des autorisations requises permettant de justifier de l'origine et de la présence légales de cet animal sur le territoire français n'aurait été délivrée.

Retrouver l'actualité sur le site internet de l'ONCFS  [Le loup en France](#)

# Publication

## Management of bold wolves *La gestion des « loups familiers »* Auteur : John LINNELL 3 mars 2019

Dans de nombreuses régions d'Europe, l'opinion publique s'inquiète du manque apparent de peur manifesté par certains loups vivant dans des paysages dominés par l'homme. Ces loups sont généralement appelés « loups familiers ».

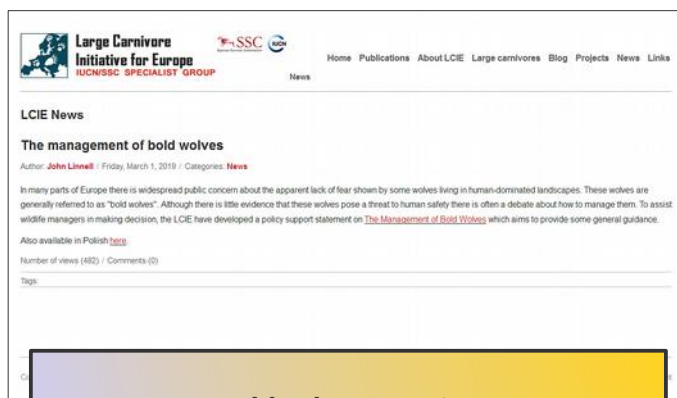
Bien qu'il n'existe que peu de preuves que ces loups constituent une menace pour la sécurité des humains, leur comportement suscite le débat sur la manière de les gérer.

Le récent article du scientifique John LINNELL fait le point sur l'état des connaissances sur ce sujet et présente les principales orientations en matière de prévention, d'intervention, d'information et de recherche pour éclairer les gestionnaires et décideurs.

John LINNELL indique que *l'on entend par « loup familier » un individu qui, de manière répétée, tolère une présence humaine proche ou s'approche volontairement des humains (< 30 mètres).*

Il précise qu'il est important de différencier deux situations. Les « loups familiers » savent qu'ils sont proches d'un être humain, et se savent vus en retour. Ce comportement est à distinguer de celui où les loups approchent des maisons : les hommes à l'intérieur peuvent ne pas être directement visibles ; et le loup ne sait pas qu'il est vu.

Dans la plupart des régions européennes, le loup a dû s'adapter aux activités humaines, compte tenu de la forte urbanisation des territoires et de la fragmentation de son habitat. Il est donc courant de le voir passer à proximité des villages. L'expérience a montré que ce type de comportements ne présente pas de risque pour l'homme et que le nombre d'attaques reste extrêmement faible.



**Lire le rapport  
(en anglais)  
sur le site internet du  
LCIE  
Initiative Grands Carnivores pour l'Europe**

John Linnell est titulaire d'un doctorat en zoologie de l'Université de Cork, Université Nationale d'Irlande.

Il est aujourd'hui chercheur principal au Norwegian Institute for Nature Research de Trondheim.

Son domaine d'expérience comprend des approches interdisciplinaires afin d'étudier les interactions entre l'homme et la vie sauvage, de mener des recherches sur les politiques relatives à la conservation de la faune dans les environnements dominés par l'activité humaine, et de communiquer ses résultats à travers l'interface science-politique.

John LINNELL travaille notamment sur les loups dans de nombreux pays d'Europe

Il est l'auteur d'articles scientifiques et de chapitres dans des livres édités, en plus d'une importante activité de publication pour les décideurs et le grand public via des rapports techniques et des articles de vulgarisation scientifique.

## A lire...

Dans le dernier numéro de l'Echo des Alpagnes, un couple d'éleveurs de brebis de la race Thônes et Marthod, Amandine et Léonard MOUSSET COSTERG du GAEC du Fardelier à St-Michel-de-Maurienne (Savoie) témoignent de la difficulté et des remises en causes qu'induit la prédation sur leur territoire.

### TEMOIGNAGE



Amandine et Léonard ont créé la ferme en 2011 et ont fait des choix technico-économiques avec comme seul objectif une production qualitative. L'agriculture biologique, l'élevage d'une race rustique de pays et la pratique de l'alpage sont quelques-uns de ces choix.

La présence du loup et les attaques subies ont profondément désorganisé leur travail. L'impact sur leur vie de famille et leurs tout jeunes enfants a été bouleversant.

« Toutes les parties prenantes doivent saisir notre quotidien, nos modes de vie et de production très liés, pour comprendre notre colère et notre désarroi face au loup » déclarent-ils.

Lire l'article  
dans l'Echo des Alpagnes Savoie  
n° 9 hiver 2018-2019  
sur le site internet :

👉 [LES ALPAGES DE SAVOIE](#)

Directrice de la publication : Françoise NOARS

Rédaction : DREAL et DRAAF Auvergne Rhône-Alpes

Réalisation (rédaction, conception) : Dominique GENTIER - Communication plan loup - DREAL Auvergne Rhône-Alpes  
DREAL Auvergne Rhône-Alpes, 5 place Jules Ferry, 69006 Lyon

Consultez les numéros de la lettre InfoLoup

👉 [www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)